

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-415 DU 21 SEPTEMBRE 1998

portant approbation du budget
prévisionnel du centre béninois du
Commerce extérieur pour l'exercice
1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social , culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-59 du 20 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme ;
- Vu** le décret n°97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 88-9 du 15 janvier 1988 portant création du centre béninois du Commerce extérieur (CBCE) et approbation de ses statuts ;

Sur rapport conjoint du ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 19 août 1998 ;

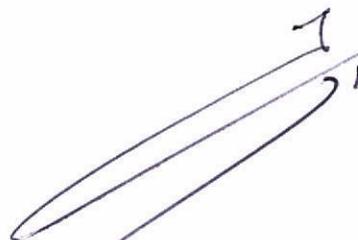
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel du centre béninois du Commerce extérieur (CBCE) pour l'exercice 1998 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

le ministre des Finances,

le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de
l'emploi



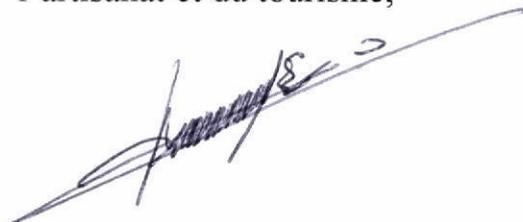
Abdoulaye BIO-TCHANE



Albert TEVOEDJRE

.../...

le ministre du Commerce, de
l'artisanat et du tourisme,



Marie Elise GBEDO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MPREPE 4
MCAT 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1.